

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Un parcours cousu main

Après s'être orientée vers un cursus linguistique, Maude Vienet a opté pour une filière manuelle en choisissant la maroquinerie. Un choix judicieux puisqu'elle est devenue championne de France des métiers dans sa discipline à l'occasion des WorldSkills. *Page 24*

Le CD 21 signe le Manifeste sur l'eau

François Sauvadet a signé le 12 janvier le « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire », coconstruit par la chambre d'agriculture 21 et l'Alliance BFC. *Page 5*

9 M€ d'investissement et ça repart !

Alors qu'Isola Composite avait été placée en redressement judiciaire en 2020, l'entreprise renaît de ses cendres, notamment grâce à l'appui de la communauté de communes. *Page 4*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 15

Meilleurs Vœux

POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE

leJournalduPalais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

2026

Groupe Guiton et le collège Jean Rostand brise les murs



Situé à Quetigny, à seulement 700 mètres l'un de l'autre, le collège Jean Rostand et le Groupe Guiton ont officialisé, jeudi 22 janvier, leur rapprochement par la signature d'une charte « École-Entreprise », portée par le Medef 21 et le rectorat. Pour

Hervé Besserer, vice-président de la commission « Compétences et jeunesse » au Medef 21, cette 8^e charte « École-Entreprise » signée en Côte-d'Or répond à un besoin de terrain et vise à briser les barrières entre le système éducatif et le

monde économique en facilitant la découverte des métiers par les élèves. Pour le collège Jean Rostand, ce partenariat s'intègre parfaitement dans l'option de troisième « Découverte des Métiers » propre à l'établissement. Son directeur, Fabien

Belle, voit dans cette signature une étape majeure pour ses élèves en pleine réflexion sur leur orientation post-troisième : « c'est le point de départ d'un lien partenarial abouti, basé sur le partage de compétences ». *Page 3*

La RSE : de contrainte à atout, pour Toutherm

Produire des emballages plastiques pour Chanel, Dior et Hermès n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Menacée de voir son activité disparaître, l'entreprise de thermoformage Toutherm - 11 salariés et 3 M€ de CA - a dû relever ses manches il y a huit ans pour

poursuivre sa production en intégrant les enjeux environnementaux. L'entreprise a ainsi investi 1,5 M€ pour décarboner sa production et s'adapter aux nouvelles exigences du marché.

Page 4

Un nouvel ordre des paiements mondiaux se dessine au G7. *Page 7*



Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir la franchise est peut être la solution !

Que vous souhaitez

CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR OU

MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir UN NOUVEAU MÉTIER :

• de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants ou

• d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous :
CM Franchise Conseil
caroline@cmfranchise.com
06 08 842 607



Municipales: Koenders s'impose

Nathalie Koenders, soutenue par le PS, le MoDem et Génération Écologie recueillerait 41 % des intentions de vote de Dijonnais aux municipales, selon une enquête OpinionWay. Elle distancerait nettement ses deux principaux concurrents, Emmanuel Bichot (LR) et Thierry Coudert (RN-UDR), qui obtiennent tous deux 17 %. L'avance de Nathalie Koenders se confirme dans l'hypothèse d'une triangulaire au second tour, avec 57 % des suffrages exprimés, avec un report de 35 % des voix provenant des électeurs de LFI du premier tour. Face à elle, Emmanuel Bichot obtiendrait 22 % des voix et Thierry Coudert 21 %. Cette étude repose sur un échantillon de 607 personnes inscrites sur les listes électorales à Dijon, interrogées du 6 au 12 janvier 2026. Les résultats comportent une marge d'incertitude comprise entre 1,4 et 4,8 points.

Géotec: 71/100 à l'indice EcoVadis

Le Groupe Géotec enregistre une progression de sa performance extrafinancière en atteignant la note de 71/100 pour l'exercice 2025 de l'indice EcoVadis (+2 pts vs 2024). L'évaluation repose sur l'analyse de quatre domaines : l'environnement, le social et les droits humains, l'éthique et les achats responsables. Cette montée en puissance de l'indicateur coïncide avec l'opérationnalisation du plan stratégique « Ambition 2030 », structuré autour de pivots techniques et organisationnels. L'objectif affiché est l'intégration de la variable carbone au cœur des métiers du groupe. Sur le plan RH, Géotec mise sur le développement de l'actionnariat salarié, la mise en place de programmes de mentorat et de mobilité interne et l'application de protocoles dédiés au handicap et à la diversité.

Une forêt créée en Île-de-France

La forêt de Maubuisson, dont le premier arbre a été planté en 2019, en comptera 918.000 au printemps 2026. À terme, un million d'arbres aura été planté sur 1.340 hectares entourés par sept communes (Herblay-sur-Seine, Bessancourt, Taverny, Saint-Ouen-l'Aumône, Méry-sur-Oise, Pierrelaye et Frépillon). Au total, 30 essences différentes ont été sélectionnées, parmi lesquelles l'alisier blanc, le charme, le cormier, l'églantier, l'érable plane, l'érable de Montpellier, le cèdre du Liban... Le projet de forêt a coûté 84 M€, de financements provenant des communes, du département et de la région pour acquérir les parcelles, nettoyer et étudier les sols, sélectionner les essences et enfin procéder à la plantation de ce poumon vert pour la région parisienne.

L'Icaunais vient de lancer ExOp Conseil, un cabinet externalisé dont l'objectif est d'apporter un regard nouveau sur les process internes.

EXOP CONSEIL



Benjamin Labourier démystifie le Lean Manufacturing



Faire mieux avec ce qu'on a déjà en changeant simplement d'état d'esprit.» C'est en quelques mots la définition de l'amélioration continue par ce solide gaillard pas encore quadragénaire. Certifié « Green Belt », le fondateur d'ExOp Conseil (Excellence opérationnelle) a emprunté la voie du Lean comme certains entrent en religion, défendant une approche radicalement différente. « Trop souvent perçu comme une logique de réduction des coûts et de flexibilité à marche forcée, le Lean n'est pas seulement l'optimisation des process, c'est avant tout : comprendre, observer, écouter et créer un collectif autour d'une volonté d'amélioration. » Titulaire d'un BTS Transport et Prestations Logistiques, Benjamin Labourier a fait ses armes dans l'agroalimentaire et la logistique avant d'évoluer vers l'industrie automobile et ses méthodes exigeantes. Chez Benteler Automotive, à Migennes, il découvre alors toute la puissance des outils issus de la « toyotisation », comme la standardisation, le management visuel, les fluxlogistiques

repensés ou l'ergonomie des postes... « Des leviers simples, souvent sous-exploités, capables de transformer durablement la performance. Ma méthode repose sur une conviction simple : chaque collaborateur vient travailler avec l'envie de bien faire. Encore faut-il lui en donner les moyens, explique-t-il avec enthousiasme. Avant d'illustrer ses propos par l'exemple : un opérateur parachuté à un poste, sans standard ni formation, ne peut pas être performant immédiatement. Un standard, c'est comme une recette de cuisine. Même sans être expert, si on la suit, on obtient un résultat. » Ses missions peuvent être multiples, du simple audit à la conception d'espaces inspirés du modèle japonais de « l'Obeya » - ces salles de pilotage où indicateurs, communication et résolution de problèmes s'entremêlent. « Il s'agit de donner du sens, de fluidifier la prise de décision et de faire remonter la réalité du terrain jusqu'aux instances de direction. Le ressenti n'est pas un indicateur. Les décisions doivent s'appuyer sur ce que l'on voit et sur ce que l'on mesure. »

À la clé, des gains parfois décisifs : réduction des temps de manipulation, amélioration de la sécurité et des conditions de travail, montée en compétence des équipes...

COURROIE DE TRANSMISSION

Au-delà des leviers propres au Lean Manufacturing, ExOp Conseil propose également des solutions en matière de management de transition, répondant à un besoin croissant des entreprises confrontées au turnover des cadres ou à des absences à des postes stratégiques. Benjamin Labourier se positionne alors comme trait d'union, garant de la continuité et de la cohérence des organisations. Dans un contexte économique sensible où les entreprises industrielles tentent de concilier compétitivité, attractivité et qualité de sens, le chef d'entreprise incarnais ne se défaît pas de son éternel optimisme. « L'amélioration continue, ce n'est pas travailler plus ou travailler plus dur. C'est surtout travailler mieux. »

Stéphane Bourdier

déideurs



Ils bougent.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LA JCE DE DIJON. À l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le lundi 8 décembre 2025, Léa Villot-Sirieys a été élue présidente 2026 de la Jeune Chambre Économique de Dijon. Interlocutrice reconnue des journalistes, Léa Villot-Sirieys est responsable de l'agence dijonnaise du Groupe Intelligible, spécialisé en communication corporate et d'influence pour des clients d'importance comme la Toison d'Or par exemple. « Professionnelle investie et engagée sur les enjeux de développement territorial, Léa Villot-Sirieys dispose d'un parcours marqué par l'engagement collectif, la structuration de partenariats et la valorisation des dynamiques locales », se félicite la JCE dans un communiqué.



UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES EN BFC.

La nouvelle responsable de l'agence Renouvelables France Bourgogne-Franche-Comté du groupe TotalEnergies est Isabelle Postic. Forte de 20 ans d'expérience au sein de la compagnie dans les « métiers historiques » du groupe, elle a opéré son virage il y a trois ans : « J'ai fait ma transition énergétique puisque je suis passée du fossile au renouvelable, et avec grand plaisir ». En plus de l'agence Grand Est, elle succède à Sylvain Maës en BFC avec l'ambition de poursuivre la « dynamique territoriale et de développer de nouveaux projets en partenariat avec les acteurs locaux ».

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



Côte-d'Or. Situé à Quetigny, à seulement 700 mètres l'un de l'autre, le collège Jean Rostand et le Groupe Guiton ont officialisé, jeudi 22 janvier, leur rapprochement par la signature d'une charte « École-Entreprise », portée par le Medef 21 et le rectorat.

Groupe Guiton et le collège Jean Rostand font tomber les murs



Il n'aura fallu qu'un court trajet aux élèves du collège Jean Rostand pour rejoindre les locaux flambant neufs du Groupe Guiton, entreprise spécialisée dans la construction de bâtiments industriels et de bureaux, tout récemment implantée boulevard de l'Europe à Quetigny. Cette proximité est le socle d'une volonté commune : créer des passerelles durables entre deux mondes qui se côtoyaient sans toujours se connaître.

Pour Hervé Besserer, vice-président de la commission « Compétences et jeunesse » au Medef 21, cette 8^e charte « École-Entreprise » signée en Côte-d'Or répond à un besoin de terrain : « L'idée c'était de ce dire, nous sommes dans la même ville, dans le même village, il nous arrive de passer les uns près des autres, de s'arrêter devant l'entreprise, devant l'école sans savoir se qui passe derrière les murs. Alors, au Medef, nous avons co-construit avec le rectorat une charte visant à briser les murs entre le monde de l'éducation et celui du travail pour offrir aux élèves une vision concrète des métiers et faciliter leur orientation future ». Selon lui, l'implication directe des chefs d'établissement et d'entreprise est cruciale pour que l'initiative soit pérenne et mobilise l'ensemble des acteurs, notamment les salariés.

Pour Cyril Godey, co-gérant du Groupe Guiton, l'enjeu de cette signature dépasse la simple visite d'entreprise, arguant être pleinement dans son rôle de chef d'entreprise de l'écosystème local en aidant à créer des relais entre l'éducatif et l'économique. « Il s'agit par ailleurs de montrer aux jeunes que le secteur de la construction ne se limite pas aux chantiers. Au sein du Groupe Guiton, c'est plus d'une dizaine de métiers qui sont représentés : il y a le commerce, les ingénieurs d'études, les ressources humaines, la comptabilité... ».

L'entreprise souhaite également dédramatiser la question du choix professionnel. Cyril Godey souligne l'importance de faire témoigner des collaborateurs aux parcours variés :

« C'est important pour vous, élèves, de

voir qu'on choisit une voie et que dix ans après on peut faire autre chose. On a des collaborateurs qui ont de très belles carrières qui ne sont pas linéaires ».

ET L'ÉCOLE S'OUVRE SUR LE MONDE ÉCONOMIQUE

Pour le collège Jean Rostand, ce partenariat s'intègre parfaitement dans l'option de troisième « Découverte des Métiers » propre à l'établissement. Son directeur, Fabien Belle, voit dans cette signature une étape majeure pour ses élèves en pleine réflexion sur leur orientation post-troisième. « Ce lien école-entreprise sonnait comme une évidence. Il permet à nos jeunes de sortir un petit peu de certains champs disciplinaires pour pouvoir aussi s'ouvrir sur le monde. La charte est pour nous le point de départ d'un lien partenarial abouti, basé sur le partage de compétences, explique-t-il, ajoutant que le monde de demain exigera de l'adaptabilité : quel que soit le choix qu'ils prendront, ils vont partir pour une carrière de 40 ou 43 ans... Ils auront plusieurs carrières professionnelles et c'est une vraie chance ».

Cette dynamique est largement soutenue par les autorités académiques. Marie-Agnès Garnier, adjointe à la Direction régionale académique aux formations professionnelles initiales, rappelle que le service des relations école-entreprise, qui compte sept chargés de mission, travaille quotidiennement à ce rapprochement.

« Nous avons même imaginé récemment de tester un dispositif qui s'appelle "parents en l'entreprise" où l'on invite des parents de certains collèges à participer à des visites d'entreprises », précise-t-elle, avant de s'adresser aux élèves du collège Jean Rostand présents lors de cette signature : « Tout ce qu'on fait, c'est pour vous aider à mieux choisir votre orientation et votre métier plus tard. Quand j'étais plus jeune ce n'était pas comme ça : les entreprises nous les découvrions seulement quand on entrait dans le monde du travail. Aujourd'hui, vous avez cette chance de pouvoir voir ce qu'on fait dans une entreprise et de la visiter. »

Avec cette charte diverses actions lient académique et le professionnel



À gauche : Cyril Godey (Groupe Guiton) et Fabien Belle (Collège Jean Rostand) signent la charte École-Entreprise. À droite, Hervé Besserer (Medef 21) et Marie-Agnès Garnier (rectorat). En bas, vues intérieur et extérieur des nouveaux locaux du Groupe Guiton. Crédit : JDP.

pourront être facilitées : accueil de stagiaires de troisième, interventions de professionnels au sein du collège, participation au forum des métiers... Fabien Belle se réjouit de voir les mentalités évoluer : « J'ai souvenir que quand on parlait d'entreprise qui rentrait dans l'école, ça faisait souvent grand bruit, parce qu'on considérait que le scolaire n'avait pas à être en lien avec le monde professionnel. Je pense qu'au contraire, on s'enrichit mutuellement ».

Frédéric Chevalier



COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. L'entreprise jovinienne spécialisée dans les emballages pour le marché du luxe vient d'obtenir trois distinctions honorifiques. Une belle reconnaissance pour cette PME qui en l'espace de huit ans a investi 1,5 M€ pour décarboner sa production et s'adapter aux nouvelles exigences du marché.

La RSE : de contrainte à atout, pour le prestataire des marques de luxe Toutherm

Produire des emballages plastiques pour Chanel, Dior et Hermès n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Menacée de voir son activité disparaître, l'entreprise de thermoformage Toutherm - 11 salariés et 3 M€ de CA - a dû relever ses manches il y a huit ans pour poursuivre sa production en intégrant les enjeux environnementaux. « En 2018, le plastique avait mauvaise presse, nous perdions des marchés, confie le directeur général, Ludovic Gauthard. Il a fallu se réinventer et changer notre façon de fabriquer pour répondre aux attentes des maisons de luxe ». Pour s'adapter à leurs nouveaux cahiers des charges, Toutherm s'engage dans la décarbonation et commence par s'intéresser à son importante consommation d'électricité thermoformage et chauffe du plastique obligent.

AUDIT ET INVESTISSEMENT

En 2018, l'entreprise fait un audit énergétique et met en place dans la foulée une feuille de route ambitieuse. Au prix d'importants investissements avec notamment le changement d'une ligne de production, Toutherm parvient à réduire de 30 %

sa consommation d'énergie. Une baisse radicale dont l'entreprise a tiré profit au moment de l'hyperinflation des prix de l'électricité en 2023. Dans le même esprit, Toutherm vient de lancer la construction sur site d'une centrale photovoltaïque qui devrait produire 400 MW chaque année. Coût de l'opération : 450.000 €. « C'est un investissement à long terme, sur 15 à 20 ans. En plus de décarboner notre électricité, ça va nous permettre de sécuriser le prix du kilowattheure », se satisfait Ludovic Gauthard. Un investissement qui devrait également profiter aux voisins de l'usine puisqu'une partie de l'électricité produite sera revendue aux entreprises environnantes et à la collectivité jovinienne.

L'OR CHEZ ECOVADIS

Mais l'énergie n'est pas la seule source d'émission de CO₂. Pour faire face aux pertes résiduelles de plastique dû à la production d'emballages, 300.000 € ont été investis dans une unité de broyage destinée à recycler la matière. « Nous faisons appel à des recycleurs externes, confie le responsable financier, Denis Rolland. Depuis la mise en place de cette installation, nous sommes passés de 50 à 80 % de matières recyclées ». Enfin, la composition de certains

Ludovic Gauthard, directeur général de Toutherm. Il a enclenché il y a huit ans une dynamique vertueuse visant à mieux maîtriser la consommation d'énergie et de matière qui lui a valu plusieurs reconnaissances en matière de RSE.
Crédit : JDP.

produits comme les plateaux logistiques - auparavant jetable après la première utilisation - a été modifiée. « Nos plateaux étaient assez fins, on a augmenté la couche de plastique pour les rendre réutilisables, explique Denis Rolland. Aujourd'hui, on a mis en place une ligne de nettoyage, on récupère auprès de nos clients les



plateaux pour les réutiliser sept fois en moyenne, parfois plus de dix ».

Aidé financièrement par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, BPIFrance et l'Ademe, Toutherm est parvenue en quelques années à repenser son modèle pour s'adapter aux besoins éco-responsables de ses clients. Ses trois distinc-

tions (Label More 2025, Trophée Efficiency du Jovinien et la médaille d'or Ecovadis) viennent récompenser et encourager cet effort. « Nous sommes allés la chercher cette médaille d'or, conclut Ludovic Gauthard. Mais il faudra continuer ».

Léo Agopian

Territoire de Belfort. Alors qu'Isola Composite avait été placée en redressement judiciaire en 2020, l'entreprise renait de ses cendres, notamment grâce à l'appui de la communauté de communes.

9 M€ d'investissement et ça repart !

Il site Isola Composite de Delle, fabricant de pièces critiques en isolation électrique et thermique, appartenait au groupe Von Roll alors qu'il rencontrait des difficultés commerciales. De son côté, Cécile Allemann, cadre du groupe en Suisse, se porte volontaire pour tenter de redresser la barre de ce site où elle avait travaillé avant de quitter l'entreprise avec laquelle elle n'est plus en adéquation. « Je voulais aider à trouver un repreneur mais le seul projet retenu a finalement été rejeté par le tribunal », se souvient Cécile Allemann. En sortie de covid, en 2020, elle décide de se porter acquéreuse avec un plan de continuation validé par le tribunal. Le site comptait 41 salariés.

« Avec la reprise du besoin en énergie électrique, que ce soit pour les véhicules ou encore l'intelligence artificielle, nous avons bénéficié de cette tendance. » Un marché en croissance qui permet à Isola



Composite de compter désormais 85 collaborateurs tandis que le CA a grimpé de 9 M€ en 2020 à 16 M€ en 2025, dont 85 % réalisés à l'export. « Nous avons rouvert des secteurs fermés comme le groupe d'usinage ou les pièces grandes longueurs. Nous avons réétabli et nos clients nous ont suivis. »

INVESTIR POUR UN NOUVEL AVENIR

Pour accompagner ces développements, la dirigeante a engagé 3,5 M€ d'investissement

depuis 2022 pour acquérir une nouvelle rectifieuse, de nouvelles étuves, une nouvelle chaufferie ou encore un centre d'usinage cinq axes. Cécile Allemann prévoit désormais de débloquer 2 M€ au cours de l'année qui débute pour se doter d'un groupe hydraulique pour une presse, de nouveaux moules, de découpeuses mais aussi d'un nouveau centre d'usinage et autres équipements. « Nous recruterons également une équipe R&D et méthodes industrielles ainsi que de nouveaux opérateurs. » En parallèle de cet

investissement direct, les loyers versés par l'entreprise à la communauté de communes Sud Territoire de Belfort financeront l'investissement de 7 M€ que la collectivité a voté pour soutenir Isola Composite. L'enveloppe globale, portée par la communauté de communes, la région, l'Etat et la Banque des territoires, financera des aménagements et améliorations extérieures pour aboutir à une rénovation partielle du site de 30.000 m². « Il y a une volonté politique de maintenir l'activité industrielle et l'emploi local. L'un des 12 bâtiments va être déconstruit car il n'est plus utilisé et il coûte de l'argent inutilement, la toiture sera restaurée tout comme les fenêtres, une isolation extérieure sera installée tandis que nous allons mettre aux normes le bâti pour améliorer les dépenses énergétiques. » En complément, des travaux de voirie viseront à sécuriser l'ensemble du site.

Nadège Hubert

en bref

Yonne

À AUXERRE, LE CENTRE COMMERCIAL SAINT-SIMÉON PRÊT À UN NOUVEAU DÉPART. Après plus de deux ans sans grande surface depuis la fermeture de l'Intermarché en 2023, le centre commercial du quartier de Saint-Siméon entre dans une phase de profonde restructuration puisque les travaux ont débuté à l'automne 2025 avec le curage de la galerie marchande et la préparation du bâtiment principal. Porté par la SCI ST Développement, le projet prévoit la suppression de la galerie intérieure au profit d'entrées indépendantes pour chaque commerce, orientées vers le parking. Les façades feront l'objet d'une rénovation complète et le jardin central sera agrandi, avec la création d'un nouvel accès direct afin de renforcer le lien entre le site et le quartier. La restructuration s'accompagnera de l'arrivée d'un supermarché Lidl, dont l'ouverture est annoncée pour août 2026. De nouvelles activités sont également prévues, parmi lesquelles une enseigne de petite restauration, un audio-prothésiste et un complexe sportif dédié au padel et au pickleball.

OFFRE D'ABONNEMENT

- 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
 - + VERSION NUMÉRIQUE
 - + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES
- Renseignements au 03 80 68 25 55 ou abonnement.jdp@legalnet.org



Côte-d'Or. Ce 20 janvier à Dijon, Paul Mourier, préfet de la Côte-d'Or et de la région BFC, a profité de ses vœux pour fixer le cap de l'État en 2026. Une feuille de route est axée sur la sécurité, l'industrie et la transition écologique pour préserver la souveraineté du territoire dans un contexte dégradé.

Vœux du préfet : entre fermeté et soutien



L'année 2026 sera avant tout politique avec les élections municipales de mars. Pour Paul Mourier, l'enjeu dépasse le simple scrutin : il s'agit de protéger le socle de la stabilité institutionnelle. « Réussir les élections municipales à venir est une exigence démocratique. J'y veillerai personnellement. Notre démocratie repose pour partie sur le couple préfet-maire », a-t-il affirmé. Un effort de pédagogie particulier sera déployé concernant le nouveau mode de scrutin dans les communes de moins de 1.000 habitants, qui représentent 90 % des communes de la région.

NARCOTRAFIC : LA GUERRE DE POSITIONS

La sécurité est érigée en condition sine qua non de l'attractivité économique. Le préfet a promis une fermeté totale contre le narcotrafic qui frappe Dijon et Beaune, une ligne partagée par Jérôme Durain, président du conseil régional, dont les travaux sénatoriaux ont inspiré la loi anti-trafic du 13 juin 2025. Avec 19 M€ de stupéfiants saisis en Côte-d'Or en 2025, Paul Mourier n'entend pas baisser la garde : « Aucun territoire n'est aujourd'hui épargné par le narcotrafic. C'est pourquoi la lutte contre

la délinquance continuera d'être une priorité. C'est une lutte qui ne connaît pas de repos. »

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE ET MUTATION INDUSTRIELLE

Le diagnostic est lucide, presque froid : la région perd en moyenne 2 800 habitants par an. Ce déclin, accentué par un vieillissement marqué, pèse lourdement sur les bassins d'emploi. « Le risque démographique est important [...] Faut-il pour autant se désespérer face à ce constat ? Je ne le pense pas », tempère le préfet, misant sur l'attractivité économique pour inverser la courbe. L'industrie (le secteur est le premier employeur de la région), le poumon du territoire, portée par le nucléaire, l'hydrogène et la santé. Mais Paul Mourier ne masque pas les fragilités structurelles : « Notre industrie innove, investit et se transforme pour rester compétitive [...] Mais ces signaux nous rappellent l'urgence d'agir », a-t-il déclaré, pointant les 10.000 emplois perdus en une décennie rien que sur la filière automobile. Cette résilience économique passe aussi par l'environnement : 2026 verra la mise en œuvre d'un plan inédit pour la filière bois et une offensive sur la gestion de l'eau, primordiale notamment pour les agriculteurs. « J'ai la conviction que nous trouverons ensemble les actions per-



À gauche : Le préfet Paul Mourier. À droite, de gauche à droite : François Sauvadet (président du conseil départemental 21), François Rebsamen (président de Dijon métropole), Nathalie Koenders (maire de Dijon), Jérôme Durain (président du conseil régional) et Catherine Hervieu (députée de la Côte-d'Or). Crédit : JDP

mettant de préserver au mieux cette ressource précieuse et qui devient rare. »

AGRICULTURE : LE TOURNANT DE LA TRANSMISSION

Le secteur agricole, marqué par les récentes manifestations du 15 janvier où Paul Mourier avait échangé avec Stéphane Sauce (président de



la FRSEA), fait face à un séisme silencieux : un tiers des exploitants prendra sa retraite d'ici dix ans. Entre crises sanitaires (DNC) et enjeux de souveraineté alimentaire, l'État promet un soutien massif. Le préfet appelle à faire « confiance à la science pour enrayer les maladies » et assure que les dispositifs de renouvellement des générations

« devront être déployés avec célérité ». En conclusion, face à une morosité jugée imprudente, le représentant de l'État a appelé à l'unité : « Le collectif est capable de surmonter les difficultés, d'innover et de construire des solutions durables pour nos concitoyens. »

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. François Sauvadet a signé le 12 janvier le « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire », coconstruit par la chambre d'agriculture 21 et l'Alliance BFC.

Le CD 21 signe le Manifeste sur l'eau



En BFC, le dérèglement climatique pourrait entraîner une baisse de 10 à 20 % des rendements agricoles, une perte annuelle estimée à environ 440.000 tonnes de blé et 4 millions de tonnes d'herbe, soit 1,5 Md de baguettes ou 40 000 tonnes de viande bovine. À l'horizon 2100, la baisse de production correspondrait aux besoins alimentaires de 1,1 million de personnes, soit près de 40 % de la population régionale. Ces chiffres, issus du Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire, sont cruciaux dans une région où l'agriculture occupe la moitié du territoire, (2,48 M ha de surface agricole utile). Si les volumes de précipitations restent globalement stables, leur répartition évolue fortement, avec davantage de pluie en hiver et au printemps et des étés plus secs. Conséquence directe : +120 mm d'évapotranspiration potentielle par an, une hausse des besoins en eau des cultures et une baisse marquée des débits des cours d'eau entre mai et octobre, dans un contexte de



hausse des températures estimée à +3 °C d'ici 2100.

DES SOLUTIONS CLIVANTES

Face à ces constats, une partie du monde agricole départemental a formalisé une position avec ce Manifeste, initié en 2024 par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et l'Alliance BFC, fruit d'une synthèse partagée avec plusieurs organisations professionnelles agricoles. Pas toutes cependant : les tenants de l'agriculture paysanne estiment qu'une place trop prépondérante est accordée aux bassins de rétention d'eau pour faire face aux pénuries projetées et l'ont fait publique-

ment savoir dans une réponse à ce Manifeste. « Face à ce constat et à l'affirmation acceptée par toutes et tous que l'agriculture ne peut pas se passer d'eau, nous avons vu alors apparaître des solutions et un vocabulaire pernicieux pour mettre en avant des fausses solutions de court terme, à grand coup d'argent public, n'apportant aucune avancée réelle à la nécessaire évolution du système agricole dominant, expliquent-elles. L'irrigation pour booster le rendement des cultures à des fins d'exportation doit cesser. » Des réserves que ne partage pas François Sauvadet, qui a plusieurs fois pris publiquement position en

faveur de ces dispositifs. Le président du conseil départemental de la Côte-d'Or (à droite sur la photo), a logiquement signé le manifeste avec Jacques de Loisy, président de la chambre d'Agriculture 21, reconnaissant son diagnostic.

POLITIQUE CONCERTÉE DE L'ÉTAT

Cette démarche fait écho aux constats de l'État. Lors de la conférence départementale sur l'eau du 1^{er} décembre 2025 qu'il avait initiée, le préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or, Paul Mourier, avait rappelé la vulnérabilité d'un territoire situé en tête de trois grands bassins hydrographiques et caractérisé par des sols karstiques peu rétenteurs. En Côte-d'Or, 84 % des prélèvements concernent l'eau potable, contre 10 % pour l'irrigation, tandis que le débit de la Saône a diminué de 23 % depuis 1975. Paul Mourier avait appelé à sortir d'une gestion de crise pour une véritable politique de l'eau anticipée, concertée et partagée, en cohérence avec le « Plan eau » gouvernemental.

Nessrine Touali

Certification

UNE MAISON POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE. Paul Mourier, préfet de région, a inauguré la Maison des femmes du département entouré des représentants des collectivités locales, partenaires du projet et de Claudie Haigneré, la marraine (en distanciel). Installée dans la clinique Bénigne Joly à Talant, la structure a vu le jour en 2024 à l'initiative du docteur Bruno Bègue, chef du service de médecine légale et profité d'un investissement de plus de 150.000 €. Elle a vocation à accueillir les victimes de violences conjugales, sexuelles ou psychologiques, mais aussi à proposer un parcours de santé sexuelle et un parcours consacré aux mutilations sexuelles féminines. Portée par le CHU Dijon Bourgogne, elle s'inscrit sur le modèle du réseau Restart (32 en France) tandis que le pays dispose de 100 maisons du genre, tous modèles confondus, dans 81 départements. Ouverte depuis l'été 2025, la Maison des femmes et son équipe pluridisciplinaire ont déjà reçu 120 femmes. Sur place, un médecin légiste, un psychologue, une assistante sociale, une infirmière spécialisée dans la prise en charge des violences, une sage-femme et un gynécologue assurent une prise en charge globale. « Ce lieu symbolise une volonté collective d'offrir une protection et une écoute aux femmes, quelle que soit la diversité de leur parcours et de leur situation », a insisté le préfet en précisant qu'au 31 octobre 2025, 1.344 victimes avaient été prises en charge par les forces de l'ordre. La Maison des femmes vient en complémentarité des acteurs en place et des outils existants comme les 90 places d'hébergement disponibles par l'intermédiaire de l'Adefo ou le « Pack Nouveau Départ », dispositif du département qui permet d'organiser la prise en charge personnalisée, rapide et coordonnée des victimes de violences conjugales.

Nadège Hubert

en bref

Yonne. Le Grand Sénonais renforce le Contrat local de santé (CLS), un outil clé pour réduire les inégalités et améliorer l'accès aux soins.

Santé : un engagement renouvelé pour le Nord de l'Yonne

Ce année encore, la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais réaffirme son implication en matière de santé publique à travers le renouvellement du CLS, aux côtés de ses partenaires du Nord de l'Yonne, de l'Agence régionale de santé et de la région BFC. Initié en 2018 dans le cadre de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » de 2009 et dans un contexte de désertification médicale, ce dispositif a ensuite été élargi à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nord Yonne. Au fil des années, le CLS est renforcé afin de répondre au mieux aux besoins de santé aux 130.000 habitants des intercommunalités du PETR. Son objectif : améliorer l'accès aux soins de proximité, la prévention et la promotion de la santé.

2023 : UN ÉTAT DES LIEUX APPROFONDI

L'année 2023 a marqué une étape décisive avec la réalisation de deux diagnostics, qualitatif et quantitatif. Ces études ont révélé des enjeux majeurs liés au vieillissement de la population,



la complexité des parcours de soins et une démographie médicale sous forte tension. Malgré la mise en œuvre de nombreuses initiatives locales, telles la création de quatre centres de santé de premier recours polyvalents, dont trois à Sens et un à Domats, ainsi que l'ouverture de deux sites de télémédecine à Sens et Joigny, l'offre de soins demeure insuffisante.

Le territoire comptait seulement 70 médecins généralistes soit 5,4 professionnels pour 10.000 habitants, contre 8,4 au niveau national. Le constat est similaire pour les chirurgiens-dentistes, avec 2,7 professionnels pour 10.000 habitants, contre 5,4 à l'échelle nationale, ainsi que pour les

orthophonistes, dont la densité reste deux fois inférieure à la moyenne française. À cette pénurie, s'ajoute la difficulté du renouvellement des professionnels de santé partant à la retraite. Une part significative des praticiens est aujourd'hui âgée de 55 ans ou plus : 65,7% des médecins généralistes, contre 47,2% au niveau national, et près de la moitié des chirurgiens-dentistes.

DES PRIORITÉS RENFORCÉES POUR L'AVENIR

Ces diagnostics constituent désormais, pour les élus, un socle indispensable à l'adaptation des politiques de santé locales. Ils permettent à la fois d'identifier précisément les

besoins spécifiques des habitants et de définir de nouvelles orientations stratégiques pour les actions à venir. L'accès aux soins s'impose ainsi comme une priorité majeure, en particulier dans les zones rurales, où les difficultés de mobilité et la pénurie de professionnels de santé favorisent le renoncement aux soins, notamment parmi les publics les plus fragiles.

Au-delà de la création de structures dédiées destinées à répondre à ces enjeux, le dispositif a progressivement fait émerger d'autres axes d'intervention. Ceux-ci portent notamment sur le développement de comportements favorables à la santé, le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social. Une attention particulière est également portée à la sensibilisation et à l'accompagnement des jeunes, et plus spécifiquement des lycéens de l'Yonne, vers les métiers de la santé. À ce titre, le territoire entend renforcer son offre de formation, avec notamment la mise en place d'une option « métiers de la santé » au sein des lycées du territoire.

Floriane Boivin

Yonne. La région BFC engage plus de 2,7 M€ pour la réfection des façades et des menuiseries extérieures ainsi que pour la rénovation thermique de l'établissement auxerrois.

Le lycée Jacques-Amyot se met à niveau

Le programme d'envergure concerne les cinq bâtiments principaux, ainsi que la galerie et le portail de la cour d'honneur de l'édifice, inscrit au titre des monuments historiques depuis 1994. « Réalisé en site scolaire occupé, il impose des contraintes fortes en matière de sécurité et de coordination technique. Les travaux incluent la restauration des façades, la révision des chéneaux, la suppression des grilles, la remise en peinture et le remplacement des menuiseries pour améliorer tant le confort que l'esthétique », détaille le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.



Les travaux incluent la restauration des façades, la révision des chéneaux, la suppression des grilles, la remise en peinture et le remplacement des menuiseries pour améliorer tant le confort que l'esthétique », détaille le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Ce type de chantier impose, en effet, des contraintes organisationnelles fortes, entraînant une coordination et une sécurité accrue, mais répond aussi à une logique d'optimisation : maintenir l'activité pédagogique tout en évitant les coûts

indirects liés à des fermetures temporaires. En se conformant à la réglementation thermique RT 2012, la collectivité cherche à réduire durablement les charges d'exploitation des bâtiments. Le remplacement des menuiseries, la restauration des façades et l'amélioration de l'étanchéité visent à limiter les déperditions énergétiques et à stabiliser les dépenses de chauffage réduisant ainsi l'impact des prix de l'énergie sur les budgets de fonctionnement des lycées. Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

« JACAM », UN CAS D'ÉCOLE

En 2026, ce sont 336 M€ qui vont être mobilisés au titre de la politique éducative régionale, dont plus de 102 M€ spécifiquement consacrés au patrimoine immobilier des lycées. Plus de 170 opérations de travaux sont actuellement

engagées, pour un montant cumulé supérieur à 620 M€.

Le jeu dépasse donc la seule modernisation des établissements scolaires. « Investir dans nos lycées, c'est investir dans l'avenir de nos jeunes. Cette rénovation du lycée Jacques-Amyot illustre notre volonté de conjuguer respect du patrimoine, confort des élèves et transition écologique. Nous continuerons à agir pour offrir des établissements modernes, sûrs et performants », avance Jérôme Durain, le président du conseil régional de BFC. À Auxerre, la rénovation du lycée Jacques-Amyot traduit tant une volonté d'assurer une continuité historique - les origines du collège fondé par l'humaniste remontent au XVI^e siècle - que de conforter un pôle d'enseignement indissociable du centre ancien de la préfecture de l'Yonne.

Stéphane Bourdier

Yonne

À SENS, L'ANCIENNE TRÉSORERIE BIENTÔT TRANSFORMÉE EN CRÈCHE. Joyau Art déco des années 1930 signé par l'architecte Henri Bimpel, le bâtiment situé en face de la Poterne Garnier-des-Prés est en cours de transformation en une crèche de 49 berceaux. La livraison est prévue dans quelques semaines. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'offre d'accueil de la petite enfance dans la sous-préfecture de l'Yonne. La très grande crèche Saint-Maurice (90 berceaux), jugée vétuste et non conforme aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité, sera progressivement remplacée par deux nouvelles structures. Outre celle installée dans l'ancienne « recette des finances », une seconde de 50 places verra le jour boulevard de la Liberté en septembre 2027. Avec ces deux nouvelles crèches, la ville de Sens portera son offre à 284 places, dont 220 gérées directement par la municipalité, soit neuf berceaux supplémentaires par rapport à l'existant. « L'objectif est d'offrir un meilleur maillage territorial et de répondre aux besoins des familles », souligne la mairie. Le cabinet Soja Architecture, mandaté pour le projet, a relevé le défi d'adapter un bâtiment non conçu pour une crèche, tout en respectant son identité patrimoniale. « Il fallait concilier les contraintes techniques et la préservation de l'âme du lieu », explique Sonia Leclerc, cogérante du cabinet et architecte du patrimoine dans les colonnes du magazine municipal. Le coût total de l'opération s'élève à 2,25 M€ TTC.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE PROLONGE L'AVENTURE AVEC ALFRAN. Le château « Renaissance » de Maulnes, à Cruzy-le-Châtel, connaît un nouvel essor depuis que son exploitation a été confiée sous forme de délégation de service public (DSP) à la société Alfran. Une DSP renouvelée pour 10 ans. Ce partenariat, initié en 2019, associe valorisation patrimoniale, investissements et développement culturel. Propriété du conseil départemental de l'Yonne depuis 1997, le château a bénéficié de plusieurs campagnes de restauration, dont la plus récente a été soutenue par le Loto du patrimoine. Tout en respectant l'identité singulière de cet édifice pentagonal jamais habité, la gestion a permis d'élargir la programmation culturelle et d'augmenter fortement la fréquentation, passée de 7.000 visiteurs à plus de 15.000 en 2025. Le nouveau cahier des charges prévoit d'importants investissements pour le projet paysager, la mise en lumière, l'accueil du public et des dispositifs de médiation innovants.

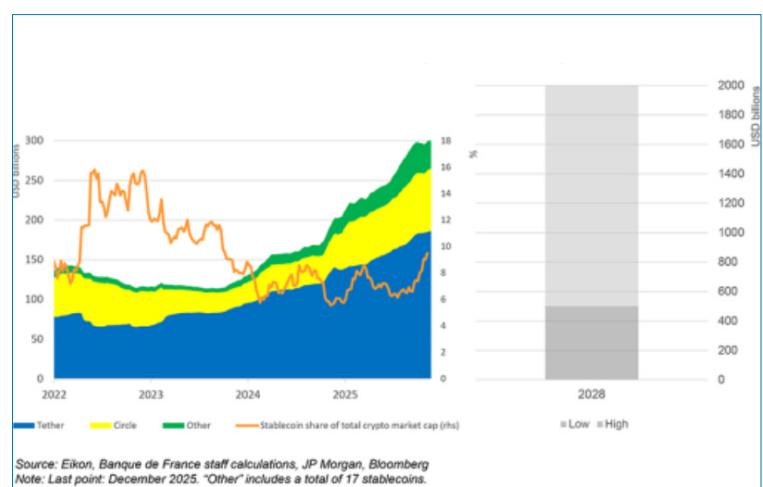
Saône-et-Loire

LE MAIRE SORTANT DU CREUSOT A PRÉSENTÉ SA LISTE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026. Samedi 17 janvier, salle Guyneret au Creusot, David Marti a présenté les femmes et les hommes qui composent l'équipe « Le Creusot, un avenir, une ambition 2026 ».

en bref



G7 2026 à Évian : vers un nouvel ordre des paiements mondiaux ?



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

En ouvrant, le 6 janvier 2026, les travaux du G7 consacrés au Système monétaire international (SMI), le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a dressé un constat sans détour : « Le SMI est à la croisée de deux bouleversements majeurs, technologique et géopolitique. Face à eux, la France entend impulser une ligne claire, résumée par un "triangle de compatibilité", articulé autour de trois priorités : souveraineté, fluidité des paiements, et stabilité financière. » Le premier choc est technologique. La tokenisation et les « smart contracts » (un programme autonome exécuté sur une blockchain qui déclenche automatiquement un transfert de fonds lorsque les conditions prévues à l'avance sont remplies), promettent des paiements plus rapides et moins coûteux, notamment à l'international. Mais cette révolution est ambiguë. Elle pourrait renforcer la domination du dollar via l'essor des stablecoins, des cryptoactifs conçus pour maintenir une valeur stable et le plus souvent libellés en devise américaine - dont la capitalisation pourrait atteindre jusqu'à 2 000 Mds \$ d'ici 2028 - ou, au contraire,

favoriser une multipolarisation monétaire en facilitant les échanges dans d'autres devises.

Le second bouleversement est géopolitique. Si le dollar reste central, son hégémonie montre des fissures : doutes sur l'indépendance du pouvoir politique de la banque centrale américaine, la Fed, discipline budgétaire américaine contestée, usage plus coercitif des paiements internationaux. Il en résulte une lente diversification : la part du dollar dans les réserves mondiales a reculé de cinq points depuis 2020.

TROIS PRIORITÉS

Pour tirer parti de ces mutations sans en subir les risques, le gouverneur de la Banque de France fixe trois priorités :

- la souveraineté, en sécurisant le rôle de la monnaie de banque centrale à l'ère numérique. L'euro numérique, soutenu par les États membres, devrait être testé dès 2027 avec un lancement envisagé auprès du grand public en 2029, tandis que des projets de monnaie numérique pour les gros acteurs de la finance visent à accompagner la tokenisation des marchés financiers, c'est-à-dire utiliser la technologie blockchain pour faciliter le transfert numérique d'actifs réels (actions, obligations, immobilier...).

- **des systèmes de paiement fluides**, afin d'éviter une fragmentation du Système monétaire international. L'interconnexion des systèmes de paiement instantané, comme TIPS* en Europe

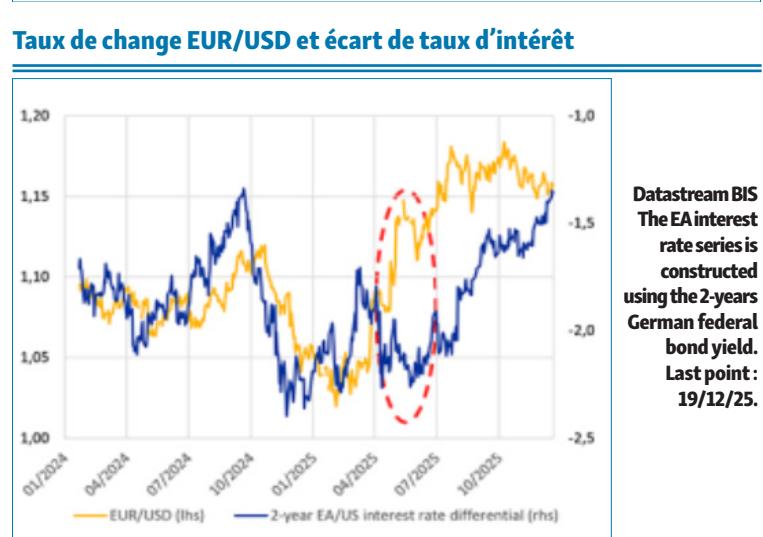
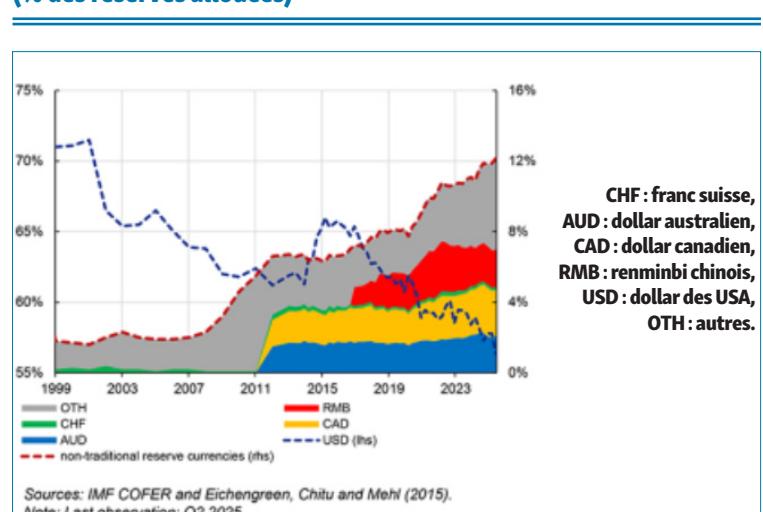
avec leurs équivalents internationaux est jugée clef pour préserver la liquidité et l'unicité des monnaies.

- la stabilité. L'essor des stable-coins pose des risques de désancrage et de concentration. L'Europe, déjà en avance avec le règlement européen MiCA (Markets in Crypto Assets), fixant d'ores et déjà un cadre harmonisé pour les émetteurs et prestataires de services de cryptoactifs, devra durcir son cadre, notamment face aux émetteurs non européens. À plus long terme, la réflexion sur un véritable actif sûr en euros refait surface pour répondre au dilemme de Triffin (le fait qu'une monnaie nationale, le dollar en l'occurrence, utilisée comme monnaie internationale doit fournir des liquidités mondiales en endettant son pays d'émission, les États-Unis, au risque de perdre la confiance qui fonde justement son rôle international) et renforcer l'équilibre du SMI.

Ainsi, le gouverneur a-t-il voulu

Ainsi, le gouverneur a-t-il voulu souligner que l'innovation et régulation ne s'opposent pas. La présidence française du G7 mise sur un « *pragmatisme agile* », fondé sur des partenariats public-privé, pour façonner un ordre monétaire plus souverain, plus fluide et plus stable.

*TIPS (*Target instant payment settlement*), permet à des particuliers et entreprises de s'échanger de l'argent en quelques secondes, indépendamment des horaires d'ouverture de leur banque.



Datastream BIS
The EA interest
rate series is
constructed
using the 2-years
German federal
bond yield.
Last point :
19/12/25

99 %

Les stablecoins actuellement émis sont adossés à 99 % au dollar des États-Unis.

82 %

La part des citoyens européens soutenant l'euro.

25,9 %

La zone euro compte désormais 21 États-membres depuis l'entrée de la Bulgarie, le 1^{er} janvier 2026.

Opinions

Réflexion sur l'aide active à mourir

Monseigneur Antoine Hérouard, archevêque de Dijon

Alors que le Sénat a fait tomber la loi sur l'aide à mourir, Antoine Hérouard, archevêque de Dijon, avait adressé la veille de son examen une lettre aux sénateurs de la Côte-d'Or, entendue comme une réflexion « *sur les enjeux humains, sociaux et éthiques soulevés par ce texte et invitant les parlementaires à un discernement attentif* », écrit le diocèse.

« Alors que le Sénat s'apprête à examiner le projet de loi relatif à « l'aide active à mourir », je souhaite vous adresser la tribune récemment publiée par les évêques catholiques de France.

Par ce texte, nous avons voulu alerter solennellement sur la portée humaine, éthique et sociale d'un projet qui introduirait dans notre droit la possibilité de provoquer volontairement la mort. Une telle évolution ne

constitue pas un simple ajustement législatif : elle engage une vision de la personne humaine et du lien de solidarité qui unit notre société, en particulier envers les plus fragiles.

La tribune rappelle avec force l'attachement de nombreux acteurs à la loi française qui, jusqu'à présent, a refusé la mort provoquée et privilégié l'accompagnement, le soin et la solidarité jusqu'au terme de la vie. Elle souligne également un point décisif : le Conseil consultatif national d'éthique a fait de la généralisation effective des soins palliatifs une condition éthique préalable à toute évolution législative en matière de fin de vie. Or cette condition n'est aujourd'hui pas remplie, tant les inégalités d'accès à ces soins demeurent importantes sur le territoire.

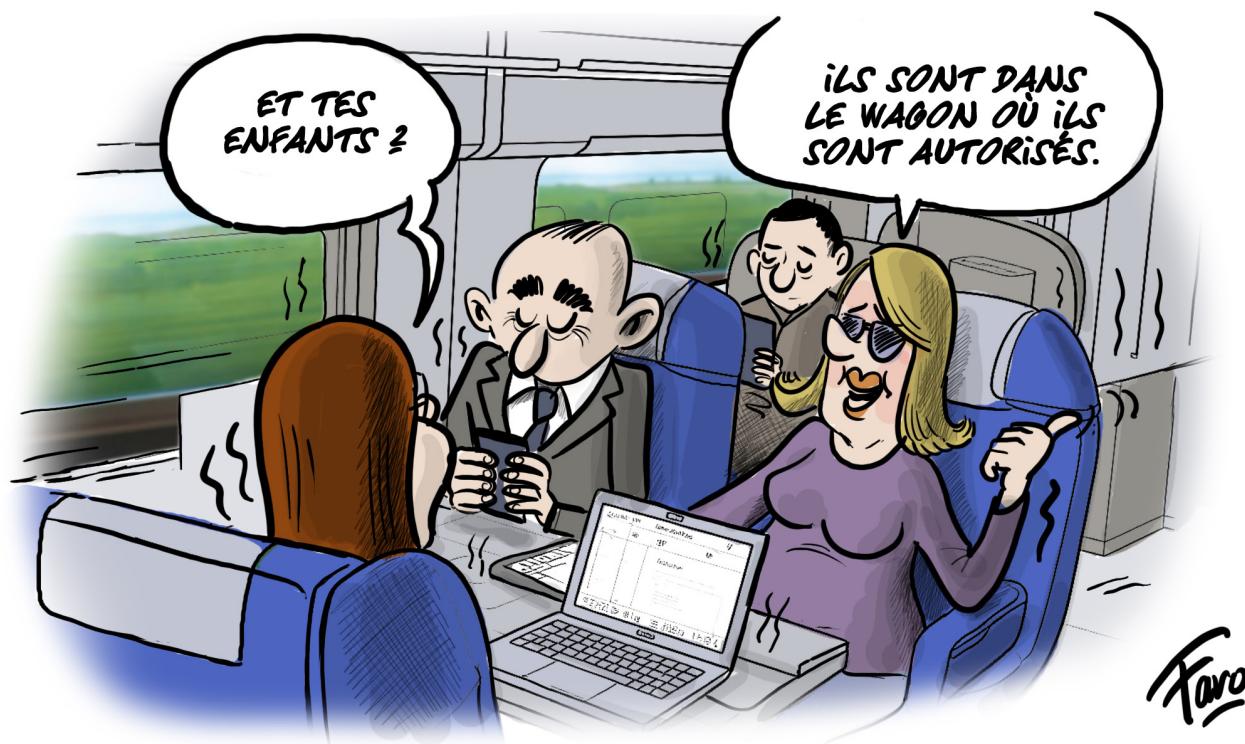
Dans ce contexte, nous craignons

que des notions essentielles telles que la fraternité, la liberté ou la dignité ne soient profondément altérées si la réponse apportée à la souffrance venait à être l'acte de donner la mort, plutôt que celui de soigner, d'accompagner et de ne pas laisser seul. En outre, se pose aussi la question du respect de l'objection de conscience, non seulement pour les soignants, mais aussi, pour tous les autres acteurs et les établissements eux-mêmes (Hôpitaux catholiques, EPHAD) qui risqueraient, en conscience, d'être contraints de fermer.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cet appel et me tiens à votre disposition pour reparler de cette question très grave, qui n'est pas d'ordre confessionnel, mais touche à l'avenir de notre commune humilité ».

Le regard de Faro

LA SNCF CRÉE UN ESPACE "NO KIDS"



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale

www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Gros n' land



Une légende raconte que les peuples autochtones du Groenland dispose de plusieurs dizaines de mots pour désigner la neige selon sa texture, sa portance, sa capacité à pouvoir être ou non

utilisée pour fabriquer un abri, sa couleur... C'est très joli, probablement faux et de toute façon ça ne pèse pas bien lourd face à un Donald Trump qui, pour qualifier le Groenland, n'a que deux mots : « *For sale* » (à vendre) avec en face un seul acheteur, lui-même. Le Groenland, territoire autonome constitutif du royaume du Danemark, ne fait pas à proprement parler de l'Union européenne, mais ses habitants ont un passeport européen. Voilà pour le contexte. Ce territoire glacé, qui change de physionomie aussi vite qu'un Miko en plein mois d'août à cause du réchauffement climatique, est devenu l'obsession de l'agent orange. Officiellement, le Groenland est un couloir stratégique, une menace pour la sécurité des USA, un gisement de terres rares, on en passe. La vérité est que, chafouin de n'avoir pas eu son Prix Nobel de la Paix (même si sa nouvelle bestie, la présidente par intérim du Venezuela lui a offert le sien), Donald Trump a fait savoir au Premier ministre norvégien que puisque c'est comme ça...

« *Considering your Country decided not to give me the Nobel Peace Prize for having stopped 8 Wars PLUS, I no longer feel an obligation to think purely of Peace* » (Vu que votre pays ne m'a pas donné le prix Nobel de la Paix alors que j'ai stoppé plus de huit guerres, je ne me sens plus obligé de penser uniquement à la paix), a-t-il écrit dans le style élève de 6^e pas doué qui le caractérise - prouvant du même coup à quel point il était peu digne d'une telle récompense. Depuis il a mis de la glace dans son bourbon, rengainé ses menaces de hausse douanières, trouvé un accord avec le chef de l'Otan pour que les USA renforcent quand même leurs positions sur l'Arctique... Mais tout cela, uniquement ce vendredi 23 janvier 14 h 29, heure française, au moment où j'écris ces lignes. Connaissant le bonhomme, tout peut encore changer pour peu que son gros ego, chatGPT, ou un autre machin aléatoire ne vienne faire dévier de sa route hasardeuse le cheminement de ce qui lui sert de pensée. Le plus terrible dans tout cela est que, fort de son énorme puissance économique et militaire, il aura suffit que Donald Trump éructe, menace et tempête pour que son exigence de prendre possession d'une manière ou d'une autre du Groenland ne passe, au fil des heures, de « *parfaitement incongrue* » à « *envisable sous condition* ». Un concept théorisé sous le nom de « *fenêtre d'Overton* », qui permet, sans trop de casse, de faire passer comme acceptables dans l'opinion publique des idées jugées, peu de temps auparavant, complètement dingues. Il suffit pour cela d'un gros bonhomme, d'une grosse armée, d'un gros culot et d'une Europe divisée pour que ladite fenêtre s'ouvre en grand. La seule réjouissance dans tout cela est le clip 100% IA mettant en scène des ours polaires, des pingouins surarmés, des morses, des orques... (et quelques représentants humains) prêts à défendre chèrement leur Arctique face à la menace du grand méchant aigle (qui finit mal). Vous me direz que l'IA, ça bousille la planète et menace un peu plus les glaces polaires. Finalement il suffirait d'un peu de patience à super Donald pour qu'il puisse s'emparer sans coup férir d'un continent totalement bousillé. Mais bon la patience, quand on est maître du monde, ça va bien cinq minutes...



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

Actulegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Avis d'attribution



SDIS

Avis d'attribution de marché simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX. Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.org

Adresse(s) Internet profil d'acheteur : Adresse internet du <https://www.ternum-bfc.fr>

Objet du marché : Fourniture de carburants à la pompe et services associés par cartes accréditives pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or - 9 lots - Lots n°1 à 9.

L'intégralité de l'avis d'attribution est consultable sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2025E04.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 janvier 2026. L2600441

Adjudication

Maître Marie RAIMBAULT
6 rue Hernoux - 21000 DIJON
Tél. 03.80.30.85.85

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

4 MARS 2026 A 10H30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau (salle A) - DIJON (21000).

23 rue du 23 Janvier - 21000 DIJON

Dans un ensemble immobilier, cadastré section HK 252, pour une contenance de 1 a et 96 ca ; LOT N° 6 : Un appartement d'une surface de 33,78 m², 2 pièces, situé dans le bâtiment A, 2^{ème} étage à droite, comprenant séjour, cuisine, chambre, salle de bain et WC, Cave et grenier portant le n° 6 du plan.

MISE A PRIX : 10.000 €

VISITE : 16 FEVRIER 2026 A 14H00.
LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, au cabinet de la SCP SOULARD-RAIMBAULT ou sur le site internet <https://avoventes.fr> L2600079

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

« PENSION DES NOYERS »**Avis de cession**

Acte de Me Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON, en date du 16 janvier 2026.

Cédant : La société dénommée PENSION DES NOYERS, SAS au capital de 45.124,90 €, siège social à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910), Route de Tarsul, RCS DIJON N° 403 948 185.

Cessionnaire : La société dénommée PENSION DES NOYERS, SAS au capital de 1.000,00 €, siège social à SAULON-LA-RUE (21910), 147 rue de Dijon, RCS DIJON N° 999 127 079.

Fonds vendu : PENSION POUR CHIENS ET CHATS exploité à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910), Route de Tarsul, connu sous le nom commercial « PENSION DES NOYERS », RCS DIJON N°403 948 185.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 210.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 16 janvier 2026.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion : Sébastien MIGNEREY
L2600363

GERANCE**FIN DE GERANCE**

GROUPE eTC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

GORNNOUVEL TERRASSEMENT SERVICES / TAXI DOLHAIN

Suivant acte sous signature privée en date à Talant le 15/01/2026, la Société GORNNOUVEL TERRASSEMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 12 000 € ayant son siège social 2B Rue de l'Hôtel Dieu 21240 TALANT, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 310 855 a donné en location-gérance à la société TAXI DOLHAIN, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.500 €, ayant son siège social 32 Route de Norges 21490 BRETIGNY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 100 070 747, un fonds d'activité exploitant taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°1176 à DIJON, sis et exploité 32 Route de Norges 21490 BRETIGNY à compter du 15/01/2026 pour une durée d'une année, pour prendre fin le 14/01/2027.

Pour avis.

L2600416

CONSTITUTION**DE SOCIETE****PACHA**

Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 €
Siège social : 5 Rue du Château
21000 DIJON
En cours d'immatriculation

Par acte sous signature privée en date du 22/12/2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PACHA
FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 2 000 euros

SIEGE : 5 Rue du Château 21000 DIJON

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, vente à emporter et en livraison, bar ;

- L'activité de traiteur ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Walim BELLAMLIK demeurant 296 B, Rente du Bois de Varois 21490 VAROIS ET CHAIGNOT

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Clément VIDAL demeurant 15 Rue Ernest Bailly 21000 DIJON

Immatriculation au RCS de DIJON L2506891

NOTAIRES DIJON PREFECTURE

SCP de notaires
43 rue de la Préfecture
21000 DIJON
03.80.30.83.40

DI'SORELLE

Suivant acte reçu par Me Frédéric SCHNEIDER, Notaire à DIJON, le 16 janvier 2025 a été constituée la société civile dénommée «DI'SORELLE».

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 8 E rue Jeanne Barret.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €) divisé en 100 parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâti ou non bâti, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Cessions de parts soumises avec l'agrément de la collectivité des associés. Les cessions de parts entre associés sont libres.

La gérance de la société est assurée par Madame Elise FABRY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me Frédéric SCHNEIDER.

L2600321

LEGI CONSEILS Société d'avocats

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ASB INVEST**Avis de constitution**

ASSP 13/01/2026. FORME : SARL.
DÉNOMINATION : ASB INVEST.

SIÈGE : 8 rue de la Gare - 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

OBJET : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Les activités de marchand de biens, achat-vente de biens immobiliers ou mobiliers ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI).

DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €.

GÉRANCE : Alexis BAUD, 8 rue de la Gare - 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2600283

Pour avis.

Métallerie Cazanova

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Rescousse 21130 LES MAILLYS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES MAILLYS du 12 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Métallerie Cazanova

Siège social : 2 Rue de la Rescousse, 21130 LES MAILLYS

Objet social : - L'étude, la fabrication et la commercialisation de produits métallurgiques, plastiques ou en bois, tels que clôtures, portails, escaliers, garde-corps, rampes, portes, balcons, soupiraux, panneaux, cloisons, ainsi que tout produit de sécurité, de séparation ou de signalisation, destinés à tout public : industries, collectivités, professionnels et particuliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Michel CAZANOVA, demeurant 2 Rue de la Rescousse, 21130 LES MAILLYS

La gérance de la société est assurée par Madame Elise FABRY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me Frédéric SCHNEIDER.

L2600192

Pour avis : La gérance.

L2600193

GROUPE eTC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MLBS

Par acte SSP du 08/01/2026 il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MLBS.

Au capital de 1.000 €.

Siège social : 4 Chemin de Mongin le Beau - 21210 SAULIEU.

Objet : Foodtruck, vente à emporter avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans.

Gérance : Madame Florence TISSIER et Monsieur Didier IMBERT demeurant ensemble 4 Chemin de Mongin le Beau - 21210 SAULIEU.

Immatriculation au RCS de DIJON. L2600283

Pour avis.

L2600276

MAISON WOLFF

Par acte SSP du 12/01/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MAISON WOLFF.

OBJET SOCIAL : L'activité de brocante, la vente, l'achat, l'exportation, l'importation, l'entretien, dépôt-vente, la rénovation des antiquités et objets de décoration. Achat et vente de métaux et matériaux précieux.

SIEGE SOCIAL : 33 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : M. WOLFF Julien, demeurant 33 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL.

Immatriculation au RCS de DIJON. L2600302

Pour avis.

L2600276

TAXI DOLHAIN

Par acte SSP du 09/01/2026 il a été constitué la société TAXI DOLHAIN. Société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1 500 €, siège social : 32 Route de Norges 21490 BRETIGNY

Objet : Taxi, transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places conducteur compris, ou un véhicule taxi, prestations de services de conducteur. Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 26 Allée des Muriers, 21380 ASNieres-LES-DIJON

Capital : 2 0

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

GFA DE LA PRESLE

Suivant acte reçu par Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire Associé à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 10 janvier 2026 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : GFA DE LA PRESLE.

FORME : Société civile.

SIÈGE : VEILLY (21360), 2 rue des Gués.

CAPITAL : 214.730,00 €.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

APPORTS EN NATURE : Deux cent quarante mille six cent quatre-vingts euros (214.680,00 €).

APPORTS EN NUMÉRAIRE : Cinquante euros (50,00 €).

GÉRANT : M. Jean-François BOITEUX, dmt à VEILLY (21360), 2 rue des Gués.

Cessions des parts soumises à agrément.

R.C.S. : DIJON.

Pour avis : Me Arnaud NICOLARDOT.
L2600328

MILHAN

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/01/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MILHAN

Objet social : Restauration traditionnelle indienne et pakistanaise, sur place, à emporter et en livraison.

Siège social : 37 Rue Berbisey, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. BASHIR CHAZADE 132 Avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : Néant (SASU à associé unique)

Monsieur BASHIR CHAZADE
L2600403

SCI SIMONAUT

Par acte ssp électronique en date du 21/01/2026, il a été constitué la société suivante : Forme : SCI. Dénomination : SIMONAUT. Siège : 16 Voie Romaine, 21210 ST MARTIN DE LA MER. Objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, alienation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou apport en société, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 500€ en numéraire. Cogérants : Adrien RUAULT et Perrine SIMONNEAU (demeurant ensemble 16 Voie Romaine Hameau de Macon 21210 ST MARTIN DE LA MER). Cession de parts : agrément dans tous les cas à la majorité des deux tiers du capital. Immat RCS de DIJON. L2600437

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SN FINANCIERE MOREAU

Avis est donné de la constitution :
Dénomination : SN FINANCIERE MOREAU

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 22 Rue du Vieux Château - 21540 SOMBERNON

Durée : 99 années

Objet : la prise de participations et la détention de titres dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,

L'animation du groupe à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la Société et des Filiales, notamment par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, informatique, financière, commerciale ou immobilière, la réalisation de prestations de conseils et de services à toute entreprise,

Président : AUTOCARS TRANSMONTAGNE SAS au capital de 90.000 € Siège : 22 Rue du vieux Château - 21540 SOMBERNON 308 101 773 RCS DIJON

Toute transmission d'actions est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives.

Immatriculation : RCS DIJON.
L2600446

THÉMIS notaires

Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

JP CONSEILS

Suivant acte reçu par Maître Gautier CHANTIER, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée THÉMIS NOTAIRES, titulaire d'un office notarial situé à DIJON (21000) - 21 place de la République, le 5 janvier 2026 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JP CONSEILS
Siège social : FONTAINE-LES-DIJON (21121), 3 rue du Rompot.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le gérant est Monsieur Jean-Pierre LASSELIN demeurant DAMPIERRE-SUR-SALON (70180) 15 Rue du Moulin.

Durée : 99 ans

Gérant et associé indéfiniment responsable : M. Nicolas FRANCOIS demeurant 26 Allée des Muriers, 21380 ASNIERES-LES-DIJON

Gérant et associé indéfiniment responsable : HOLDING FRANCOIS, SARL unipersonnelle au capital de 50 000 euros, siège social 26 Allée des Muriers, 21380 ASNIERES-LES-DIJON, immatriculée n° 480 069 491 RCS DIJON.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, conjoint, ascendant ou descendant du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés.

Immatriculation au RCS de DIJON.

L2600440

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

TYSSANDIER Julie

03.80.68.25.55

annoncelégale.jdp@legalnet.org

Notaires

Etude de Maîtres Anne-Flore SEGUIN-VOYE et de Marie-Christine AUDIFFRED

Notaires associés à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR), 5 rue de Bocanon

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASS

Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros

Siège social : 7 Rue Marguerite

Yourcenar BP 6791

21079 DIJON Cedex

816580146 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 janvier 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jonathan BOYER, demeurant 20B rue de Noiron à SAVOUGES (21910), pour une durée illimitée à compter du 5 janvier 2026.

Pour avis La Gérance

L2600054

SCI DU BOIS DU ROZ

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire Associé soussigné, exerçant à MIREBEAU - SUR-BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINT APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723, Cours de Gray, et à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE-FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, le 5 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI DU BOIS DU ROZ.

Le siège social est fixé à : BRETIGNY (21490), 13, Impasse des Egemelines.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité de ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jérôme BOISTOT demeurant à VILLEURBANNE (69100), 213, Avenue Salengro.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2600435

CLEON MARTIN BROICHOT AUDITEURS

Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros

Siège social : 7 rue Marguerite

Yourcenar BP 6791

21079 DIJON Cedex

343723342 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 janvier 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Hugo RACINE, demeurant 18 route de Troyes à DARIOIS (21121), pour une durée illimitée à compter du 5 janvier 2026.

Pour avis : La gérance.

L2600071

EARL DU GUE DES PAUVRES

AUX TERMES DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGE DU 31/12/2025, LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À COMPTER DU 31/12/2025.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME ANCIENNE MENTION : SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 4 RUE DE LA GUILLOTIÈRE

21560 ARC SUR TILLE

R.C.S. Dijon 477 651 129

AUX TERMES DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGE DU 31/12/2025, LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À COMPTER DU 31/12/2025.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME ANCIENNE MENTION : SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 4 RUE DE LA GUILLOTIÈRE

21560 ARC SUR TILLE

R.C.S. Dijon 477 651 129

SOCIETE CIVILE DE MOYENS CABINET DENTAIRE DE TALANT

SCM AU CAPITAL DE 6 200 €

SIÈGE SOCIAL : 2, rue de Nachez - 21240 TALANT

432 823 771 RCS DIJON

PAR DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 30/12/2025, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE NOMMER M^e Marion CLIQUEBAULT, demeurant 8, rue des Perrières - 21000 DIJON, EN QUALITÉ DE GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE À COMPTER DU 30/12/2025, 0 HEURE, EN REMPLACEMENT DE M^e Prescilia SUIPHON, DÉMISSIONNAIRE.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

FRANCE MONTGOLFIERES SARL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.123 Euros
Siège social : 4 rue de Saussis
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S Dijon 389 843 434

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 16/01/2026, la Société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 16/01/2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée ; Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration : Ancienne mention : Gérant : Monsieur David LA BEAUME ; Nouvelle mention : Président : Monsieur David LA BEAUME demeurant 3 Place de l'Eglise - 21350 SAINT THIBAUT.

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cessions : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Cette AGE du 16/01/2026 a modifié la dénomination à compter du 16/01/2026 : ancienne mention FRANCE MONTGOLFIERES SARL, nouvelle mention FRANCE MONTGOLFIERES. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2600282



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

R2L

EURL au capital de 300 000 Euros
Siège social : 21 rue Courtivron
21120 TARSUL
RCS de DIJON n°930 935 036

Avis de modification

En date du 16/01/2026, l'associé unique a décidé à compter du 31/12/2025 de rendre effective la démission de M. LLORCA Rémy aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de DIJON.

L2600287

EARL GRANDPIERRE JULIEN

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 211.870 euros
Siège social : 21250 JALLANGES
429 109 960 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions en date du 15/12/2025, l'associé unique a réduit le capital pour le ramener à 162.550 €.

Pour avis, La gérance.



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SAS BOUDROT DAMIEN

Société par actions simplifiée au capital de 1.829,39 euros
Siège social : 28 rue Saint Etienne
21250 VILLY LE MOUTIER
398 186 726 RCS Dijon

DUA 20 et 22.12.2025 :
-Transformation de la société en SAS à compter du 22.12.2025 entraînant la modification de la dénomination sociale, de l'objet social et transfert du siège social.

-Réduction du capital social à compter du 22.12.2025.

ANCIENNES MENTIONS :

Capital : 5 793,06 euros

Forme : SARL

Dénomination sociale : DOMAINE PRIN

Siège social : 2 rue Saint Marcel
21550 LADOIX SERRIGNY

Objet social : L'exercice de toutes activités agricoles ou viticoles sur des biens pris à bail ou en faire valoir direct sur des terres que la société viendrait à acquérir, et plus spécialement l'exploitation d'un domaine viticole. La location immobilière, à usage d'habitation ou saisonnière, et les prestations de services y relatives. La création et l'exploitation d'un gîte rural et les services afférents.

Gérant : Damien BOUDROT

NOUVELLES MENTIONS :

Capital : 1 829,39 euros

Forme : SAS

Dénomination sociale : SAS BOUDROT DAMIEN

Siège social : 28 rue Saint Etienne
21250 VILLY LE MOUTIER

Objet social : L'exercice de toutes activités agricoles ou viticoles sur des biens pris à bail ou en faire valoir direct sur des terres que la société viendrait à acquérir, et plus spécialement l'exploitation d'un domaine viticole. La location immobilière, à usage d'habitation ou saisonnière, et les prestations de services y relatives. La création et l'exploitation d'un gîte rural et les services afférents. Toutes activités de tourisme et agro-tourisme. La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

Président : Damien BOUDROT
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions appartenant à l'associé unique sont libres. Pluralité d'associés : les cessions et transmissions d'actions entre associés ou au profit des conjoints, des ascendants et descendants sont libres. Cession au profit de tiers : agrément de la collectivité des associés.

Pour avis : Le président

L2600367

SCATAMACCHIA FLORIAN

SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 12 rue du Moulin Foulot
21190 MEURSAULT
RCS Dijon 852 034 370

Modification de la dénomination et transfert de siège

L'associé unique, le 08/01/2026, a décidé :

de modifier la dénomination qui est désormais : MUJO,

de transférer le siège au 17 rue Jean-François Champollion à Beaune (21200).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelles mentions :

Dénomination : MUJO

Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune

Mentions au RCS de Dijon

L2600330

TRANS'PORCHERON

SAS au capital de 1.620 €uros
Ancien siège social :
3 rue du Clos des Aiges -
21121 AHUY
Nouveau siège social :
6 rue de la Papeterie -
21440 PONCEY SUR L'IGNON
RCS Dijon 842 547 044

Transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 7 Janvier 2026, les actionnaires ont décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2026, le siège social de la société ainsi que le domicile personnel du Président :

ANCIEN SIEGE : 3 Rue du Clos des Aiges - 21121 AHUY.

NOUVEAU SIEGE : 6 Rue de la Papeterie - 21440 PONCEY SUR L'IGNON.

Les articles 3 et 22 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2600414

VICTORIA

SCI au capital de 2.000 €
Siège social : 34 avenue de la République
21200 BEAUNE
RCS DIJON 980 464 937

Changement de dénomination et transfert de siège

Le 08/01/2026, les associés ont décidé unaniment :

de modifier la dénomination qui est désormais : BURGUNDY HERITAGE,

de transférer le siège au 17 rue Jean-François Champollion à Beaune (21200).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelles mentions :

Dénomination : BURGUNDY HERITAGE

Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune

Mentions au RCS de Dijon

L2600431

SARL TAXI PATRIARCHE APOLLINE

POURSUITE D'ACTIVITE

L'Atelier B

SARLU au capital de 3.000 €uros
Siège social :
1 place Saint-Michel - 21000 DIJON
RCS Dijon 908 507 395

Avis de non dissolution

Aux termes d'une décision en date du 17/02/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SARL A CHACUN SON ESCAPADE

Dissolution

Par décision du 31/12/2025, l'associé unique de SARL A CHACUN SON ESCAPADE. (SARL unip., capital de 20 000 € ; siège social 54A route des Grands Crus 21160 MARSANNAY LA COTE, immat 810 541 755 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu par les statuts, a nommé le gérant Bruno SOTTY (54A route des Grands Crus 21160 MARSANNAY LA COTE) liquidateur, avec les pleins pouvoirs, et a fixé le siège de liquidation au 54A route des Grands Crus 21160 MARSANNAY LA COTE pour toutes correspondances et notifications d'actes et documents. Dépôt au RCS de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2600355

SARL TAXI PATRIARCHE APOLLINE

au capital de 4.000 €uros
3 avenue Etienne de Moucheron
21190 MEURSAULT
842 843 369 R.C.S. Dijon

Avis de modification

L'AGE du 15/01/2026 a décidé à compter du 15/01/2026 d'augmenter le capital social de 259 500 € par incorporation des réserves en le portant de 1 500 € à 261 000 €.

Article 6/7/15 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

La gérance.

L2600432

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHBI

Société par actions simplifiée au capital de 15.961,41 €uros
Siège social :
10 rue Audra - 21000 DIJON
389 062 134 R.C.S. Dijon

DUA 20/12/2025 : Nomination de M^{me} Marie-Lise BIDAL, demeurant 48 rue de la liberté - 21000 DIJON, en qualité de directeur général à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour avis : Le président.

L2600443

L2600332

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VIGNES BLANCHES MEDECINE GENERALE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VIGNES BLANCHES MEDECINE GENERALE - Société civile immobilière - Au capital de 3 048,98 euros - Siège social : 18 Rue Antoine De Saint-Exupéry Les Vignes Blanches 21300 CHENOYE- 320 464 654 RCS DIJON : le 31/12/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M. Michel LONG (5 Rue Dante 06000 NICE), liquidateur & siège de la liquidation chez le liquidateur (5 Rue Dante 06000 NICE)

Pour avis : Le liquidateur.

L2606720



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

L'Atelier de Montbard

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 53 rue du Faubourg 21500 MONTBARD R.C.S. Dijon 843 948 217

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation. M. NODALE Vincent, demeurant 53 rue du Faubourg 21500 MONTBARD exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

</

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CLOTURE DE LIQUIDATION

GLAM

SCI GLAM - Société Civile Immobilière en liquidation - Au capital de 187 700 euros - Siège social : 10 Rue des Vignes 21800 QUETIGNY - Siège de liquidation : 6 Rue du Bourg 71370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN - 428 611 438 RCS DIJON- L'Assemblée Générale Ordinaire du 15/12/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. L2506714

FRIEDLAND

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 100 euros Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar BP 6791 21079 DIJON Cedex 488115791 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre CLEON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le liquidateur. L2506721

KAISER FRERES

Le Boucanier

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 28 965,31 euros Siège social : 75 avenue Roland Carras 21300 CHENOVE 391726734 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 14 janvier 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Emmanuel KAISER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur L2600246

DMBE

SARL au capital de 2 000 Euros Siège social : 14 boulevard du Champ aux Métiers 21800 QUETIGNY RCS de DIJON n°839 360 914

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 12/01/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. POTIER MARC de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

POTIER MARC

L2600309

SAS ALKA

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Société en liquidation
Siège social : 1 B cours Général de Gaulle 21000 DIJON 841 626 658 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2024, les comptes de liquidation, qui font apparaître un solde de - 841 €, ont été approuvés, le quitus a été donné au liquidateur pour sa gestion, celui-ci a été déchargé de son mandat et la clôture des opérations de liquidation a été prononcée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur. L2600422

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON 83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

POSTEL CORPORATION

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 56C Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE RCS Dijon 941 816 753

Par PV d'AGE du 31/12/25, il résulte que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Sébastien POSTEL et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, L2600453

AVIS DIVERS



SCP GUILARD CONVERS PERRIER

Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

Commune de PRENOIS (21370)

Conformément à l'article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente du bien ci-après désigné. Sur la commune de PRENOIS (21370) la parcelle cadastrée section H numéro 152 d'une contenance de 91a et 40ca. Moyennant le prix principal de CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (5.400,00 €), payable comptant le jour de la signature ouverte la provision sur droits et frais d'acquisition. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de PRENOIS, soit à compter du 13 janvier 2026, pour faire connaître à Maître Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, mandataire du vendeur, l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente. L2600277

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS

Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

GROSSISTE PIECES AUTO SAS

Commerce de gros d'équipements automobiles et d'outillage. 5-7 rue Antoine Becquerel - 21300 CHENÔVE, SIREN 820 088 334.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés des créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 17/12/2025.

Cette publicité fait courir le délai de conclusio

n de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur,

en date de ce jour. L2600401

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CATTEAU Michel décédé le 12/01/2025 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218154140. L2600353

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CHANUSSET Renée décédée le 13/01/2025. Réf. 0218160768. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2600347

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme DELCROIX Pauline décédée le 12/01/2025. Réf. 0218160769. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2600356

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme DELCROIX Pauline décédée le 12/01/2025. Réf. 0218160774. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2600348

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FAUVERNIER David décédé le 14/04/2025. Réf. 0218160774. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2600349

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme RUDNIK Mechthild décédée le 04/03/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 02181086968. L2600350

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROGER Jean décédé le 29/08/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 02181565950. L2600359

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEMASSON Roger décédé le 02/05/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218137914. L2600351

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PANSARD Michael décédé le 25/05/2017 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218098025. L2600352

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOSTEFASBA Mohammed décédé le 06/03/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218157385. L2600361

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LABILLE Martine décédée le 06/05/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132299. L2600362

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DELCAMBRE Brigitte décédée le 30/04/2014 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218142743. L2600354

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HEIMBUCHER Gustav décédé le 09/08/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132804. L2600355

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUIGNOT Ludovic décédé le 06/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128978. L2600289

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HUTINEL Yves décédé le 02/11/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154142. L2600357

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GANDREAU Andre décédé le 29/12/2024 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218154654. L2600358

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROGER Jean décédé le 29/08/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 02181086968. L2600359

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PENNOCOT Bernard décédé le 24/02/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156804. L2600360

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOSTEFASBA Mohammed décédé le 06/03/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218157385. L2600361

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LABILLE Martine décédée le 06/05/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132299. L2600362

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DELCAMBRE Brigitte décédée le 30/04/2014 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218142743. L

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL SASU AGP PLAQUE (SASU AGPP), 57 Rue du Général de Gaulle, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 953 228 616. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600383

SARL AG 21 RENOV, 57 Rue du Général de Gaulle, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 808 338 735. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600390

SARL CLAUDEL & VEJUX (C&V), 19-21 Place Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 904 359 536. Commerces de détail d'optique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600385

SAS LR AUTO SERVICE, 6B Rue des Frères Montgolfier, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 848 422 556. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600386

SARL DEM'S GRILL, 5B Allée des Marronniers Neuilly-les-Dijon, 21800 Neuilly-Crimolois, RCS Greffe de Dijon 940 593 742. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire date de cessation des paiements le 17 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600387

SARL Thai Mum & Co., 15 Rue des Forges, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 982 634 677. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600388

Madame Sadije MATOSHI HAXHA (EI), 125 rue du Général Faconnet, 21000 Dijon. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 10 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600389

SARL HARNET-PAUTRE, 12 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 800 784 241. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²). Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 20 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600390

SARL CHEZ EDDY Cantinavelo, 73 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 942 567 892. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600371

SAS B&S FOOD, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 104 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600372

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement
du 13 janvier 2026

SAS MAISON ROCHE DE BELLENE, 41 Faubourg Saint-Nicolas, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 503 422 099. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600373

SAS MAISON ROCHE DE BELLENE, 41 Faubourg Saint-Nicolas, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 503 422 099. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600376

SAS VIP CUISINES, 6 bis Avenue Maréchal Leclerc, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 830 000 345. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 17 Novembre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600377

SAS DOMAINE DE BELLENE, 41 Rue du Faubourg Saint-Nicolas, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 489 239 244. Culture de la vigne. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600377

SAS AED ENERGIES, 8 Rue Charles Poisot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 830 596 094. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600394

**REDRESSEMENT
JUDICIAIRE**

Jugement
du 13 janvier 2026

SARL REP, 10 B Rue du Châtaigner, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 753 834 795. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Février 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600371

SAS B&S FOOD, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 104 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600372

SAS B&S FOOD, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 104 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600372

SARL iClean Group, 6 Place Saint-Benigne, Resideco Lg 003, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 933 430 910. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600373

SARL TRESORS DE BOURGOGNE, 46 Rue des Bois, 21250 Chamblanc, RCS Greffe de Chalon-sur-Saône 905 341 673. Reproduction de plantes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600376

SARL TRESORS DE BOURGOGNE, 46 Rue des Bois, 21250 Chamblanc, RCS Greffe de Chalon-sur-Saône 905 341 673. Reproduction de plantes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600376

SARL TRESORS DE BOURGOGNE, 46 Rue des Bois, 21250 Chamblanc, RCS Greffe de Chalon-sur-Saône 905 341 673. Reproduction de plantes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600376

SARL TRESORS DE BOURGOGNE, 46 Rue des Bois, 21250 Chamblanc, RCS Greffe de Chalon-sur-Saône 905 341 673. Reproduction de plantes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600376

SARL ATS CORPORATION, 14E Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 913 457 784. Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600298

SARL EVA RECRUTEMENT, 16 Rue de Labergement, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 933 319 030. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2600298

SARL A L'EAU SERVICES, 9 Rue du Bief, 21110 Magny-sur-Tille, RCS CRETEIL : 531 639 268. Etablissement secondaire à DIJON : 531 639 268 - 2013 B 111. Activité : Déménagement. Jugement en date du 07/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs. L2600340

SARL VISION D'AILLEURS VOYAGES, 28 Boulevard des Clomiers, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 439 620 675. Activités des agences de voyage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2600300

SARL VAPOMATIC, 17 Rue du 11 Septembre, 21310 Mirebeau-sur-Bèze, RCS Greffe de Dijon 925 159 600. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2600301

SARL 2.P.B COMBET IMMOBILIER, 64 Ter Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 978 734 622. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600373

SARL 2.P.B COMBET IMMOBILIER, 64 Ter Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 978 734 622. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600373

SARL NF IMMOBILIER, 25 Place Galilée, 21000 Dijon,

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

Rosebaur

Par acte SSP du 26 décembre 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Rosebaur
Siège social : 16 Rue Des Moulins 89100 SENS
Durée : 99 ans
Capital : quatre cent cinquante euros (450,00 €)

Objet social : - L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, - La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, - La prise de participation dans des sociétés d'investissements immobiliers notamment dans des SCPI, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Gérance : Monsieur Sébastien BOUDVILLAIN, demeurant 16 Rue Des Moulins 89100 SENS

Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de SENS L2600006



AIMÉE

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 1 rue Paul Bert 89250 CHEMILLY SUR YONNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 14 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
DÉNOMINATION : AIMÉE.

SIÈGE : 1 rue Paul Bert - 89250 CHEMILLY SUR YONNE.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : La commercialisation de tous produits alimentaires ainsi que toutes prestations de services s'y attachant.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Henri JEANNEQUIN, demeurant 1 rue Paul Bert - 89250 CHEMILLY SUR YONNE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2600319



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRÉ LES VERGERS
Tél : 03.25.45.10.69

SCI AFIF

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/01/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI AFIF

Objet social : La propriété par voie d'apport ou autrement, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail à construction, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'échange de tous immeubles bâti ou non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Madame Marie VARGOZ demeurant 21 Les Bertins Chevillon - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2600314

MODIFICATION DE STATUTS



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRÉ LES VERGERS
Tél : 03.25.45.10.69

LOISE-CAMILLE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 16 Rue de l'Hôpital 89700 TONNERRE
RCS d'AUXERRE n°528 668 627

Transfert de siège

Par décision de l'AGE en date du 15/01/2026, il a été décidé à compter du 01/01/2026 de transférer le siège social au 5 Rue François Fournier, 14860 BAVENT.

Radition du RCS d'AUXERRE et immatriculation au RCS de CAEN L2600274

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE JEAN BILLAUD-SIMON

Société civile d'exploitation agricole au capital de 179.824,34 Euros

Siège social : 1 Quai de Reugny - 89800 CHABLIS 326 546 132 R.C.S. Auxerre

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes du 26/12/2025, les associés ont augmenté le capital de 277.586,05 €, pour le porter à 457.410,39 €, par création de 191.096 parts sociales nouvelles de 1.452 € de valeur nominale chacune, par voie d'apport en nature évalué globalement à 6.156.761,20 €, ledit apport a généré une prime d'apport globale de 5.879.175,15 € et un rompu de 0,77 part sociale de la société.

CAPITAL SOCIAL : ANCIENNE MENTION : 179.824,34 €. NOUVELLE MENTION : 457.410,39 €. Mention au R.C.S. d'AUXERRE. L2600279

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ICB AUXERRE

Société civile de moyens au capital de 2.500 Euros

Siège social : 12 Ter boulevard de Verdun 89000 AUXERRE
444 788 715 R.C.S. Auxerre

Avis de remplacement du gérant

ASSP du 22/12/2025 : M. Nicolas BLANCHARD, demeurant 46 rue Delsaux à VALENCIENNES (59) a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. François ROCHER, à compter du 31/12/2025.
L2600409

ABIROTECH

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 13 RUE JULES FERRY
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE n°921 724 571

En date du 13/01/2026, le président a décidé de modifier l'objet social à compter du 13/01/2026

Nouvel objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - L'étude, l'ingénierie, l'audit, le conseil, l'assistance à maîtrise d'œuvre, la conception et l'intégration de solutions de sûreté et de sécurité électronique pour les sites professionnels et particuliers ; - L'installation, la mise en service, la configuration, la maintenance préventive et corrective, le dépannage et l'exploitation technique de systèmes de sûreté/sécurité, notamment : • systèmes d'alarme intrusion et de détection, • systèmes de vidéosurveillance (installation et exploitation technique locale), • systèmes de contrôle d'accès, gestion des badges, ventouses, interverrouillages, • systèmes d'interphonie et de communication associés, • systèmes de détection incendie et dispositifs associés (selon normes applicables) ; - La réalisation, l'intégration et la maintenance d'infrastructures de courants faibles et réseaux, notamment : • réseaux informatiques IP (LAN/WAN/Wi-Fi), télécoms et interconnexions, • câblage cuivre et fibre optique, baies, brassage, équipements actifs/passifs, • supervision, hypervision, logiciels, paramétrages et interfaces ; - L'achat, la vente (notamment en ligne), la distribution, l'importation, l'exportation, la location et la maintenance de tous matériels, équipements, logiciels, licences et consommables se rapportant aux activités ci-dessus ; - La formation des utilisateurs et la rédaction de procédures, ainsi que toute prestation de documentation, d'assistance et de support technique ; - La conception, le développement, l'adaptation et la commercialisation de solutions techniques et logicielles sur mesure se rattachant aux activités de la Société ; - La réalisation des prestations ci-dessus directement ou indirectement, notamment par recours à la sous-traitance, des partenaires ou prestataires spécialisés. À l'exclusion de toute activité de surveillance humaine, jardinage, protection physique des personnes, télésurveillance/centre de surveillance ou, plus généralement, toute activité réglementée nécessitant un agrément ou une autorisation administrative spécifique, sauf obtention préalable des autorisations requises. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à

tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, le développement ou l'extension.

L'article ARTICLE 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS d'AUXERRE.
DANIELLA ROOZENDAAL ABITBOL

L2600412



TOLLET & VIENNEN NOTAIRES

10 bis rue Baudrand - 69540 IRIGNY

ZBAM

Société civile immobilière au capital de 205.000 €uros
15 rte d'Avallon Fontette
89450 SAINT PERE
911 685 832 R.C.S. Auxerre

Avis de transfert de siège social

L'assemblée générale du 10 septembre 2025 a décidé de transférer le siège social à SAINT PERE (89450), 18 route d'Avallon à effet du 10 septembre 2025, et de mettre à jour les statuts.

L2600345

MEDEVITALIS

Rectificatif à l'annonce publiée dans journal-du-palais.fr du 06/01/2026 concernant MEDEVITALIS. Il fallait lire : Le 30/09/2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers et par conséquent est transformée de fait en SAS et n'est plus sous la forme de SPFPL.

L2600364

SARL SY

SAS au capital de 180 000 €
Siège social : 2 PLACE DE LA BASILIQUE
89450 VEZELAY
RCS d'AUXERRE n°793 906 611

En date du 28/11/2025, le président a décidé à compter du 28/11/2025 de nommer en qualité de MEREDIN INVEST, SAS au capital de 1 000 €, aux fonctions de président en remplacement de M. CHAMPY YVES, pour cause de démission.

Modification au RCS d'AUXERRE.
ACTE SOUS SEING PRIVE L2600433

COLLECTIVITE TERRITORIALES

ENTREPRISE SOCIALES

ETABLISSEMENTS PUBLICS



AVOCATS

EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRES DE JUSTICE

NOTAIRES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Maude Vienet. Après s'être orientée vers un cursus linguistique, elle a opté pour une filière manuelle en choisissant la maroquinerie. Un choix judicieux puisqu'elle est devenue championne de France des métiers dans sa discipline à l'occasion des WorldSkills.

Un parcours cousu main



Une mère préparatrice en pharmacie au CHU de Besançon, un père éleveur de bovins, à première vue, la maroquinerie ne s'imposait pas d'elle-même à Maude Vienet. Médaille d'or nationale des derniers WorldSkills, la jeune femme de 24 ans a d'ailleurs commencé son parcours dans les langues après l'obtention de son baccalauréat général teinté d'économie et de social. Elle s'oriente vers une licence LCER en anglais avec l'ambition de devenir enseignante. « J'avais quelques facilités en anglais et ça me semblait accessible vu que je regardais les séries en anglais. Dès le lycée, j'ai eu un attrait pour les langues. J'ai notamment fait trois ans de chinois parce que j'étais attirée par la culture asiatique. » À la fin de sa deuxième année d'anglais, la Covid participe de sa démotivation et elle décroche. « Je reconnaissais aussi que ça me plaisait de moins en moins. Je ne me voyais plus vraiment dans de longues études. » La jeune femme brune aux cheveux longs cherche alors une autre voie de formation, plus courte et plus professionnalisaante. Elle opte pour l'alternance.

TROUVER SA VOIE

« J'ai toujours été manuelle, je bricolais. J'appréciais la couture textile alors j'ai regardé les formations qui pouvaient s'en rapprocher de près ou de loin. » En 2021, Maude Vienet découvre alors le fabricant maroquinier d'art dont la formation est dispensée au CFA du pays de Montbéliard. « À part ça, je ne trouvais que des bacs pro Couture et comme j'avais déjà un bac général, je voulais un enseignement supérieur. » La Saint-Vittoise passe alors les tests pratiques visant à évaluer sa dextérité et son niveau en amont de la formation. « On m'a expliqué qu'il serait préférable que j'aille un pré-requis plus manuel pour contrebalancer mon parcours classique. » Maude Vienet se lance donc dans un CAP Maroquinerie en alternance au sein du CFA qu'elle valide en 2022.

Forte de ce diplôme, la souriante et dynamique jeune femme intègre la formation de fabricant maroquinier d'art en alternance qu'elle avait identifiée. « Cette formation prépare à deux titres distincts : le fabricant maroquinier d'art et le sellier maroquinier d'art. Le premier, plus moderne, travaille à la machine à coudre, le second, plus traditionnel, coud à la main. Les deux me plaisent car il y a un équilibre entre savoir-faire et modernité. » Pour son examen final, Maude Vienet doit démontrer ses compétences avec

»

« J'ai toujours été manuelle, je bricolais. J'appréciais la couture textile alors j'ai regardé les formations qui pouvaient s'en rapprocher »

maroquinerie, toujours au sein du CFA du Pays de Montbéliard, désormais baptisé l'IFAC. Elle suivra ce

cursus jusqu'en juillet 2026. En parallèle, elle a participé de nouveau aux épreuves régionales des WorldSkills qui se tenaient en mars 2025 sur le salon des métiers de Dijon. Cette fois elle décroche l'or et rejoint l'équipe de Bourgogne Franche-Comté pour participer aux épreuves nationales au forum des métiers de Marseille en octobre 2025.

SUR LA PLUS HAUTE MARCHE DU PODIUM

Pendant les mois qui la séparent de la compétition, la maroquinière s'entraîne sur son temps libre, soutenue par son entreprise qui lui donne accès à son atelier, mais aussi par ses professeurs et camarades jusqu'au jour J. « Nous avons eu quatre jours d'épreuves avec des modules allant de 30 minutes à 2 heures sur les différentes étapes de préparation d'un produit comme le parage visant à amincir les tranches de cuir pour les assembler, ou du placement le plus esthétique sur peau entière. » Maude Vienet, comme les dix autres compétiteurs, dont un Italien puisque l'épreuve s'ouvre à

2001
Naissance le 26 juillet à Besançon.

Juillet 2018
Obtention du bac économie et social.

Juillet 2022
Obtention d'un CAP maroquinerie.

Mars 2023
Médaille de bronze régionale des WorldSkills.

Juillet 2024
Certification de fabricant maroquinier d'art.

Mars 2025
Médaille d'or régionale des WorldSkills.

18 octobre 2025
Médaille d'or nationale des WorldSkills.

l'international, a également dû se démarquer pendant une épreuve de 14 heures consistant au montage d'un sac. La jeune femme remporte l'or et devient la meilleure maroquinière en formation de France.

Depuis ses débuts en formation, Maude Vienet travaille pour l'entreprise MDA à Avoudrey, 180 salariés, membre du groupe de luxe Delvaux. « J'ai été assembleuse opératrice en maroquinerie et j'ai évolué pour désormais être apprentie prototypiste metteur au point en bureau d'études. C'est le métier que je voudrais faire et ça me permet de développer mon sens critique et de voir le travail en amont de la chaîne, le travail de recherche. J'acquiers un autre regard sur la production. » À l'issue de son BTS, la championne de France souhaite se spécialiser encore et envisage une licence mais n'en trouve pour l'instant aucune qui réponde à ses attentes, « trop tournées vers le management quand je cherche quelque chose de plus manuel. Ce sera peut-être des formations certifiantes complémentaires ! »

NADÈGE HUBERT



Après avoir remporté les épreuves régionales des WorldSkills, Maude Vienet a décroché l'or en octobre dernier lors de la compétition nationale.
Crédit : Fédération française de la maroquinerie.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

